PETITE ENFANCE JOURNEE D'ACTION NATIONALE
LE 14 JANVIER 2020

RASSEMBLEMENT 14H
PLACE CAFFE DEVANT LA PREFECTURE de CHAMBERY

PETITE ENFANCE, REFORME DES MODES D'ACCUEIL
LES ORDONANCES (SUITE) ET BIENTÔT……FIN

Le gouvernement procède à ses ultimes arbitrages pour la réforme des modes d'accueil. Les principales mesures retenues pourraient se traduire par :

Le maintien des taux d'encadrement 1 pour 5 et 1 pour 8 en fonction de l'âge de la marche,

Le maintien du ratio 40/60 sans en modifier le contenu,

La définition d'une surface minimale de 7 m² par enfant avec dérogation à 5,5 m² lorsque la densité de population excède 10 000 habitants au km².

Le passage des micro-crèches à une capacité maximale de 12 enfants,

Le calcul de l'accueil en surnombre à 115% avec une référence maximale de 100% d'occupation de la capacité horaire sur la semaine (ceci permettrait l'accueil en surnombre de 4 à 7 heures chaque jour),

La possibilité de déroger systématiquement à la capacité d'agrément des assistantes maternelles pour se remplacer, pour des situations d'urgence ou d'accueil lié à l'insertion professionnelle des parents,

La mise en place de temps de réflexion sur les pratiques mais seulement à titre expérimentation

Si le gouvernement croit vraiment aux 1000 premiers jours du bébé

Nous exigeons des garanties :

- 1 professionnelle pour 5 enfants avant 18 mois et 1 pour 7 après en EAJE
- 7 m² par enfant partout en France
- de limiter l'accueil en surnombre à 110% de l'effectif des inscrits en EAJE
- l'alignement des restes à charge en accueil individuel sur ceux pratiqués en EAJE
- la généralisation des temps d'analyse de pratiques dans tous les modes d'accueil
- l'élévation globale des niveaux de quilificación des professionnelles de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante

Por la CGT, il est encore temps d'agir pour faire reculer le gouvernement sur les mesures néfastes au titre de la qualité d'accueil et pour obtenir de véritables avancées pour les bébés et leurs parents, pour les professionnelles des modes d'accueil.

Ensemble exigeons une autre répartition des richesses
Pour une politique de la petite enfance ambitieuse
Pour un autre projet de loi pour les retraites.

Les personnels, à 95% des femmes seront les plus impactées. Nous exigeons des garanties avec un âge de départ à 60 ans et 75% de notre dernière rémunération.